

Accueil en entretien:

- *mardis: 13h30-17h
- *mercredis: 8h30-12h & 13h30-16h
- *jeudis: 13h30-18h
- *Autres créneaux sur RDV

RELAIS PETITE ENFANCE

Maison de l'enfance
24 rue du stade à Hérimoncourt
Tél : 03 81 36 76 25 / 06 52 66 10 10
herimoncourt.rpe@francas-doubs.fr

Les temps d'échanges et de rencontres:

Les mardis et jeudis
Voir planning en page 6



Bulletin de:
Mai - Juin 2026

Le journal du Relais petite enfance

Villes concernées:

*Abbévillers *Blamont *Bondeval *Dannemarie-lès-glay *Dasle *Ecurcey *Glay
*Hérimoncourt *Meslières *Pierrefontaine-lès-Blamont *Roches-lès-Blamont *Seloncourt
*Thulay *Vandoncourt *Villars-lès-Blamont

Journal lisible sur les sites internet municipaux.



Page Facebook: Relais Assistantes Maternelles d'Hérimoncourt

Bonjour Mesdames, Messieurs

Informations professionnelles

Découvrez les Happy visio de l'IRCEM Prévoyance

L'IRCEM vous propose un accès gratuit sur le site, à des conférences en direct ou en replay. Divers sujets sont abordés pour favoriser votre bien-être et votre santé au travail et dans la vie de tous les jours (mobilité et étirements, sommeil et ménopause, alimentation saine...). Il suffit de s'inscrire sur le site [Happy visio.com](http://Happyvisio.com) et de rentrer le code partenaire : IRPREVENF pour avoir accès aux conférences.

Fermeture Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance sera fermé du mardi 12 mai au lundi 18 mai inclus. Merci de votre compréhension.

Arrêt maladie des assistantes maternelles: indemnisation et modalités déclaratives Pajemploi

Rappels essentiels:

◆ Arrêt maladie

Il s'agit d'une période de suspension du contrat de travail, prescrite par un médecin, en raison d'une maladie ou d'un accident (professionnel ou non).

◆ Indemnités journalières de Sécurité sociale (IJSS)

Versées par la CPAM, sous conditions, elles compensent partiellement la perte de salaire pendant l'arrêt de travail.

◆ Indemnités journalières IRCCEM

À compter du 8^e jour d'arrêt (sous conditions), l'IRCCEM peut verser au salarié un complément aux IJSS. Aucune démarche n'est nécessaire : la CPAM transmet automatiquement les éléments à l'IRCCEM.

Attention : Les IJSS et IJ IRCCEM ne compensent pas nécessairement 100 % du salaire notamment en raison :

- du délai de carence,
- du pourcentage de prise en charge,
- des règles spécifiques du régime.

◆ Démarches du salarié

- Informer l'employeur dans les meilleurs délais.
 - Transmettre à l'employeur le justificatif d'arrêt dans un délai de 48 heures.
 - Adresser à la CPAM une attestation sur l'honneur mentionnant le dernier jour travaillé chez chaque employeur.
 - En cas de pluralité d'employeurs : transmettre à chacun, une copie du volet 3 de l'arrêt maladie.
- Le numéro de sécurité sociale (NIR) doit impérativement être enregistré et définitif dans le dossier Pajemploi pour permettre la transmission automatisée des données nécessaires au calcul des indemnités journalières. En l'absence de NIR exploitable, la CPAM devra demander directement les bulletins de salaire au salarié.

Le développement de la vue de l'enfant

Les 5 sens de l'enfant se développent progressivement et pas tous en même temps, mais il faut savoir que tout débute in-utero. La vue est le dernier sens à se développer chez le fœtus, et après la naissance, ce sens mettra plusieurs années à atteindre sa pleine maturité (aux alentours des 12 ans de l'enfant). Regarder, fixer, suivre un objet du regard ne sont pas de simples réflexes : ce sont les premières pierres de l'exploration du monde.

Les étapes du développement de la vision

Vers le 7^{ème} mois de grossesse, le bébé peut distinguer des ombres et des nuances dans la lumière. Par exemple, il **réagit si une lumière forte est dirigée sur le ventre de sa mère**. Cette réaction signifie que son système visuel est sensible à la lumière.

Un nouveau-né peut voir des objets qui se trouvent à environ 75 cm de lui, mais ceux-ci apparaîtront flous. **Il voit toutefois très bien ce qui se trouve à une distance de 20 à 30 cm**. A partir d'environ 2 mois, l'enfant peut de mieux en mieux faire la mise au point sur le visage d'une personne. **Les visages humains sont d'ailleurs d'un grand intérêt à ses yeux**. Il cherche entre autres le regard des personnes qui se présentent à lui et reconnaît le visage de ses parents, et les objets familiers.

Les **motifs très contrastés**, souvent en noir et blanc, attirent naturellement l'attention du nourrisson. Sa maturité sensorielle lui permet principalement de distinguer les formes nettes et simples. A ce moment-là, le décor autour de lui ressemble à une aquarelle douce, floue et sans grand éclat coloré.

Concernant la perception des couleurs, le rouge et le vert sont les premières couleurs détectées par l'œil de l'enfant, dès 3 mois. Avant cela, la différenciation se fait par contraste.

Le champ de vision d'un bébé est moins large que celui d'un adulte. Tout ce qui se trouve sur le côté est visuellement peu accessible pour lui. La notion de distance se développe également très progressivement et ce n'est qu'à partir de 9-10 mois, que le jeune enfant pourra commencer à évaluer si un objet devant lui est proche ou loin. Regarder au loin, derrière une fenêtre devient possible autour de ses 1 an.

Prévenir et Déceler un trouble

La majeure partie des problèmes ophtalmologiques peuvent être corrigés s'ils sont découverts assez tôt. Voici quelques signes à surveiller et qui peuvent alerter : si l'enfant ne suis pas du regard les objets en mouvements, s'il louche (après 6 mois), ou s'il est très sensible à la lumière et que ses yeux coulent beaucoup.

De bonnes habitudes sont à privilégier pour favoriser un bon développement de la vue chez l'enfant :

- La lumière extérieure aurait un effet protecteur contre la myopie, car elle stimulerait la production de dopamine. Cette substance contrôle la croissance de l'œil. Passer au moins 45 minutes à l'extérieur chaque jour diminuerait donc le risque de myopie. Jouer dehors incite aussi les enfants à regarder au loin, ce qui est bénéfique pour la vision en général.

- Dès petit, il est important également de protéger les yeux des enfants, en particulier face à l'exposition au soleil. Avant 12 ans, le cristallin des enfants n'est pas suffisamment développé pour filtrer la lumière. Les UV peuvent alors pénétrer jusqu'à la rétine et dégrader des cellules essentielles à une bonne vision. Il existe des lunettes de soleil adaptées aux tout-petits.

Les verres de lunettes de soleil pour enfant doivent être estampillés "CE", et leur indice de protection doit être clairement mentionné. Un indice 3 est préconisé pour les enfants. Très tôt, si l'enfant est habitué à porter des lunettes de soleil, il apprendra naturellement à prendre soin de sa santé visuelle pour tout le reste de sa vie.

Attention aux écrans !

Avant 3 ans, les enfants ne doivent pas être exposés directement aux écrans. Leur vue, comme leur développement cognitif, est très vulnérable aux lumières bleues et aux sur-stimuli des écrans, qui impactent en particulier le sommeil.

De plus, les écrans peuvent maintenir l'attention des enfants sur une longue période. Ils réduisent donc les occasions de porter son attention sur des cibles ou des objets plus lointains. Ces transitions entre regarder de près et de loin favorisent le développement de la vision chez le jeune enfant. De plus, la tablette et le téléphone portable sont souvent regardés de près, ce qui peut entraîner une fatigue oculaire.

Pour rappel, les recommandations publiques sont de tenir les enfants de moins de 3 ans éloignés de tout écran.

Astuces et jeux pour développer la vue

- Installer un miroir près de la table à langer, ou des images à fort contraste.
- Imiter les expressions du visage du tout-petit, faire des grimaces et des sourires, interagir visuellement avec le bébé, dès son plus jeune âge.
- Proposer des petits jeux de « coucou ? caché ! »
- Mettre des jeux dans une boîte, sous un drap, plus ou moins à portée de l'enfant selon son âge.
- Proposer des livres en noir et blanc, ou avec de forts contrastes pour les plus petits.
- Associer images et textures, pour stimuler le toucher en même temps que la vue.
- Jouer avec des bulles de savon.

Sources: https://naitreetgrandir.com/fr/etape/0_12_mois/developpement/naitre-grandir-developpement-sens-vue/

https://mamanetbebenature.fr/blog/838_quand-bebe-commence-t-il-a-voir-les-couleurs.html

<https://www.atol.fr/conseils/vue-enfant-developpement>

<https://www.opticiensparconviction.fr/protéger-les-yeux-des-enfants>

Bibliographie en lien avec le sujet:

Blanc sur noir, de Tana Hoban, Editions kaleidoscope.

Noir sur Blanc, de Tana Hoban, Editions Kaleidoscope.



Bibliographie en lien avec le sujet (suite)

La famille tortue, Thierry Dedieu, Editions Seuil jeunesse.
(Existe avec différentes comptines)



Une poule sur un mur, Magali Hubac, Editions La Marmotière. (collection de livres-accordéons)



Mon livre-mobile en noir et blanc, Kim Sunny,
Editions Albin Michel Jeunesse.



Recette

Rouleaux de printemps

Ingrédients:

8 feuilles de riz
1 carotte
1 concombre
1 avocat
1 laitue
100g de poulet cuit (ou crevette)
50g de vermicelle de riz
Quelques feuilles de menthe et
de coriandre





Préparation:

- 1) Faites tremper les vermicelles de riz dans de l'eau chaude suivant les instructions du paquet, puis égouttez-les.
- 2) Pelez et coupez la carotte en fines lamelles. Faites de même avec le concombre et l'avocat.
- 3) Effeuillez la laitue et rincez les feuilles de menthe et de coriandre.
- 4) Découpez le poulet en fines lanières.
- 5) Remplissez un grand bol d'eau tiède. Trempez une feuille de riz pendant quelques secondes jusqu'à ce qu'elle soit souple. Placez la feuille de riz ramollie sur un torchon propre et légèrement humide.
- 6) Disposez une feuille de laitue au centre de la feuille de riz, ajoutez quelques vermicelles, des lamelles de carotte, de concombre, d'avocat, des morceaux de poulet et quelques feuilles de menthe et de coriandre.
- 7) Pliez les côtés de la feuille de riz vers le centre, puis roulez délicatement pour former un rouleau bien serré.
- 8) Répétez l'opération avec les autres feuilles de riz.
- 9) Servez les rouleaux de printemps avec une sauce soja.

Planning des temps d'éveils et d'échanges

Chacun de ces temps est ouvert à tous les parents employeurs et à toutes les assistantes maternelles du secteur: une personne de Dasle peut aller à Seloncourt et inversement.

MAI

<p>Mardi 5 mai 9h15-10h15</p> <p><i>Baby Gymn</i></p> <p>Gymnase, Place Croizat à Seloncourt</p>	<p>Jeudi 7 mai 9h15-10h15</p> <p><i>Plantations des semis au jardin</i></p> <p>Locaux du RPE à Hérimoncourt (ou directement aux jardins partagés)</p>	<p>Mardi 12 mai</p> <p> FERMETURE EXCEPTIONNELLE</p>	<p>Jeudi 14 mai</p> <p> FERMETURE EXCEPTIONNELLE</p>
<p>Mardi 19 mai 9h30-10h30</p> <p><i>Eveil musical</i></p> <p>Maison pour tous À Blamont</p>	<p>Jeudi 21 mai 9h -10h</p> <p><i>Table à savon</i></p> <p>Salle du périscolaire à Dasle</p>	<p>Mardi 26 mai 9h15-10h15</p> <p><i>Fabrication maison à insectes</i></p> <p>Centre culturel C. Foresti à Seloncourt</p>	<p>Jeudi 28 mai 9h15-10h15</p> <p><i>Bricolage</i></p> <p>Salle de la Catherinette à Vandoncourt</p>

JUIN

<p>Mardi 2 juin 9h30-10h30</p> <p><i>Motricité Fine</i></p> <p>Maison pour tous À Blamont</p>	<p>Jeudi 4 juin 9h15-10h15</p> <p><i>Peinture de fleurs géantes</i></p> <p>Locaux du rpe à Hérimoncourt</p>	<p>Mardi 9 juin 9h15-10h30</p> <p><i>Eveil culturel</i></p> <p>Jeux libres à 9h15 salle Fertet puis médiathèque à 9h45</p> <p>Médiathèque À Seloncourt</p>	<p>Jeudi 11 juin 9h-10h</p> <p><i>Bricolage</i></p> <p>Salle du périscolaire à Dasle</p>
<p>Mardi 16 juin 9h15-10h15</p> <p><i>Jeux extérieurs</i></p> <p>Terrain de jeux Les Combottes à Blamont</p>	<p>Jeudi 18 juin 9h15 -10h15</p> <p><i>Eveil musical</i></p> <p>Salle de a Catherinette à Vandoncourt</p>	<p>Mardi 23 juin 9h15-10h15</p> <p><i>Eveil culinaire</i></p> <p>Centre C. Foresti À Seloncourt</p>	<p>Jeudi 25 juin 9h15-10h15</p> <p><i>Tout ce qui roule</i></p> <p>Locaux du rpe à Hérimoncourt</p>
<p>Mardi 30 juin 9h-10h30</p> <p><i>Eveil culturel</i></p> <p>Médiathèque à 9h puis jeux libres à 9h45 salle Fertet</p> <p>Médiathèque À Seloncourt</p>			